

ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

site internet : www.ass-fondation-julie.org

courriel : fondation-julie@ass-fondation-julie.org

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **DU 19.11.2010** **à la salle des fêtes de SCHIRMECK**

le 19 novembre 2010 à 20 h, s'est tenue l'assemblée générale de l'ASSOCIATION FONDATION JULIE, en la présence d'environ 30 personnes.

Personnes excusées: M Douvier, maire de Barembach, Mme Marie Andrée Wibert réviseur aux comptes, Mme Rose Koeniguer, MM Francis Koeniguer, Jean Claude Scharsch, membres du comité

ORDRE DU JOUR:

1) Accueil par la présidente Martine Hoffmann, qui remercie :

- toutes les personnes présentes,
- M Bierry pour la mise à disposition gratuite de cette salle de réunion, ainsi que Jean Lou pour la salle à Russ qui sert aux réunions du comité,
- Les différentes municipalités pour leurs subventions, ainsi que les particuliers et les associations qui par leurs dons nous permettent de gérer l'association.
- Un grand merci également aux personnes qui distribuent bénévolement le courrier de l'association.

2) Rapport moral :

Cette année a été marquée par un beau moment le 26 juin : l'APRES MIDI EN SOUVENIR DE JULIE organisé par le Comité Jeunes,

Un grand merci à la pépinière Bienvenot de Wisches qui a offert l'arbre planté à cette occasion au Bergopré et à Sylvain Schwoerer de Russ qui a fabriqué et offert le très beau cœur qui sera mis prochainement près de l'arbre.

Malheureusement cette année a encore été marquée par des meurtres qui auraient pu être évités

Pour faire un petit état des lieux de notre politique et de notre justice sur ces affaires, je ne prendrai que l'exemple du **meurtre sordide de Natacha Mougel**. En vous lisant un communiqué de L'Institut pour la Justice

Le meurtre de Natascha n'est pas dû à la « faute à pas de chance ». Il aurait pu et dû être évité, car il est le fruit de fautes successives et récurrentes de la part du législateur, des magistrats et des psychiatres.

1. Le gouvernement, derrière une fermeté affichée, encourage dans les faits la libération anticipée des détenus

Le meurtrier présumé de Natascha, condamné à 10 ans de prison, a bénéficié d'une libération conditionnelle au bout de cinq ans. L'Institut pour la Justice souligne que, derrière la fermeté affichée, le Ministère de la Justice multiplie les circulaires encourageant les juges d'application des peines à « aménager » les peines de prison, c'est-à-dire à remettre en liberté des délinquants et criminels avant la fin de leur peine. Pire, c'est le gouvernement actuel qui a fait voter par le Parlement la loi pénitentiaire qui fait de l'aménagement des peines « la règle » et non pas l'exception.

2. Les magistrats rechignent à utiliser les lois successives votées contre les récidivistes, et en particulier le placement sous surveillance électronique mobile

Libéré prématurément par la Justice, l'assassin de Natascha n'a fait l'objet d'aucune mesure sérieuse de surveillance. Pourtant, le ou les magistrats auraient dû appliquer la loi du 12 décembre 2005, qui permet de procéder à une évaluation approfondie de la dangerosité des criminels et de leur imposer une réelle surveillance à leur sortie de prison, notamment sous bracelet électronique mobile. Pour les magistrats, le doute profite manifestement au criminel plutôt qu'aux victimes potentielles.

J'ai personnellement de plus en plus de difficulté à comprendre ce métier, en effet un voleur qui fait appeler écope de 2 ans de + et un assassin de 2 ans de -.

3. Les psychiatres, non formés à la criminologie réalisent trop souvent des évaluations archaïques et de mauvaises qualité

L'institut pour la justice regrette que l'évaluation du risque de récidive en France continue à reposer le plus souvent sur des critères flous et peu prédictifs (comportement en détention, expression de regrets) plutôt que sur des critères objectifs et fiables comme le nombre de crimes et délits commis dans le passé. Comment s'étonner alors que les expertises, dans le cas de Natascha, aient divergé, l'une « excellente », l'autre « mesurée » ?

L'Institut pour la Justice rappelle que l'exécution de la peine doit être la règle et la libération anticipée l'exception

L'Association Fondation Julie avait mis un peu d'espoir dans les dernières lois sur la récidive et notamment sur la rétention de sûreté appelée loi Dati, il semble que leurs applications ne soient pas à la hauteur de nos espérances. C'est pourquoi le comité a décidé qu'à chaque procès concernant une victime d'un récidiviste, un membre de l'association s'y rende, dans la mesure du possible, pour le soutien aux familles et pour savoir si dans

l'énoncé du jugement, il est fait mention du recours à la loi notamment sur la rétention de sureté .

Françoise trouve qu'il serait bon de réagir à chaque nouvelle affaire d'assassinat par un récidiviste. Une prochaine réunion aura lieu pour élaborer un projet d'article concernant les affaires à venir afin de permettre une réaction rapide. Cet article sera transmis au minimum aux DNA et à l'ALSACE

Cette année nous avons l'élection du comité qui doit être élu pour 3 ans, (faire l'élection) le bureau est revu tous les ans par le comité, le seul changement important cette année est la démission de Marie-Paule au poste de secrétaire. Je l'a remercie vivement pour le travail accompli depuis la création de l'association et de son soutien.

3) Approbation du PV de l'AG 2009

4) Rapport d'activités par la secrétaire adjointe Agnès Willoth (texte annexé)

5) Rapport financier, par Pascal Girardin, trésorier (annexé)

Les commissaires aux comptes ont eu accès aux livres de comptes et factures, et n'ont rien à signaler.

Quitus est donné au trésorier.

Mmes Marie Andrée WIBERT et Christine STURM sont reconduites en qualité de commissaires aux comptes.

6) Renouvellement du comité et du bureau :

Membres du bureau :

Présidente : Martine HOFFMANN

Vice-président : Michel BACHER

Secrétaire : Agnès WILLOTH

Secrétaire adjointe : Françoise SCHARSCH

Trésorier : Pascal GIRARDIN

Trésorier adjoint Martine CHARTON

Assesseur Francis KOENIGUER

Membres du comité :

Martine DEMONET

Michel DEMONET

Monique GRISNAUX

Rose KOENIGUER

Jean-Louis RENAUDIN

Jean-Claude SCHARSCH

Jean-Claude SCHOMBERGER

Annie SCHULTZ

Comité jeunes : Aline COLIN

6) DIVERS

Concernant la participation de Françoise au colloque du 10 juin 2010, celle-ci déplore les trop nombreuses congratulations entres juges et avocats.

D'après la remarque d'un des intervenants, c'est grâce aux révélations de Monique Olivier, gardée beaucoup plus de 48 h en garde à vue en Belgique que l'affaire Fourniret a éclaté. Par rapport à la France, le délai de garde à vue était largement dépassé !!! Monique Olivier interrogée en France, que ce serait-il passé ?

Le prochain déplacement de Françoise se fera à Pontoise, du 13 au 16 décembre 2010, pour le procès de Thierry DEVE-OGLOU, assassin d'ANNE-LORRAINE SCHMITT 23 ans tuée par un récidiviste dans le RER le 25.11.2007.

Comme l'a dit précédemment la présidente, à chaque nouveau procès d'individu répondant à nos critères de dangerosité (victime anonyme, récidive légale ou non), un membre du comité s'y rendra,

1) pour un soutien aux familles

2) le compte rendu des journalistes étant une vue d'ensemble, nous aurons peut être la chance d'avoir des informations à la source concernant les rapports d'experts et le parcours judiciaire

3) pour être présent au moment du verdict afin de savoir si oui ou non les juges utilisent les nouvelles lois, notamment la rétention de sureté.

Car nous ne savons pas si la loi Dati est appliquée.

.

Intervention de Monsieur Bierry, maire de Schirmeck

Monsieur BIERRY, a trouvé très émouvant l'après midi en souvenir de Julie.

Nous signale que la haie se trouvant derrière l'arbre serra enlevée, celui-ci serra mis en valeur

Une idée serait à étudier, avec la participation de Monique Grisnaux et du comité jeune, concernant l'aménagement du bergopré, pour l'installation d'une sculpture à coté de l'arbre.

Quelque chose qui exprime "l'espoir" des enfants en souffrance

Françoise propose de contacter d'autres parents.

Contact serra pris avec M MAGAR sculpteur

Concernant les textes de lois, M Bierry constate que l'intention est bonne, mais la mise en œuvre ne suit pas. Les magistrats ne sont pas dans notre logique.

Les textes sont durcis mais on ne voit pas les effets. Il déplore également que depuis de nombreuses années le manque de psychiatres soit toujours aussi criant, par un manque de moyens évident.

Que l'association continue son travail de veille et lance des pics de relance.

Continuer à mettre son ouvrage sur le métier car malheureusement il y aura encore d'autres victimes.

Il remercie l'AFJ de continuer ce combat.

La présidente demande à M Bierry la possibilité de changer de salle pour l'AG 2011, car la salle des fêtes est un peu grande. Il nous propose une salle dans la nouvelle mairie.

La présidente le remercie et demande à l'assemblée si il y a des questions ou des propositions à soumettre au comité.

Plus personnes ne demandant la parole, la réunion est close à 21 h. La présidente invite les personnes à prendre le verre de l'amitié.